

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **6 octobre 2020**, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame France Tardif, conseillère # 2
Monsieur Jean-Pierre Comtois, conseiller # 4
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 5
Madame Chantal Prévost, conseillère # 6

Est absent :

Poste vacant, conseiller # 3

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Madame France Dumont, directrice générale, secrétaire-trésorière et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe est présente.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 06 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, **appuyée** par Madame France Tardif l'ordre du jour est adopté.

2020-10-260

Résolution adoptée à l'unanimité.

3. Suivi et approbation du procès-verbal du 8 septembre 2020

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais **appuyé** par Monsieur Jean-Pierre Comtois, le procès-verbal du 8 septembre 2020 est adopté.

2020-10-261

Résolution adoptée à l'unanimité.

4. Période de questions

Aucun public présent.

5. Rapport du directeur incendie

Dépôt du rapport du directeur incendie.

a. Formulaire de demande d'utilisation véhicule incendie ;

Considérant que plusieurs citoyens ont fait la demande aux pompiers d'avoir de l'eau en utilisant le camion incendie Autopompe-citerne ayant une capacité de 1500 gallons d'eau ou 5678 litres d'eau ;

Considérant que les sécheresses deviennent de plus en plus fréquentes et que la municipalité de La Patrie a des demandes de citoyens pour remplir leurs puits ou leurs piscines ;

Considérant que cela engendre des coûts pour la sortie d'un véhicule incendie ainsi que des heures payables pour les pompiers sortants ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost

Appuyé par Madame France Tardif

Et résolu unanimement

Que la municipalité de La Patrie fixe un tarif de 100 \$ par pompier et par sortie (bloc de 3 heures), d'un véhicule incendie pour une demande provenant d'un citoyen ayant besoin d'eau et donc, de l'autopompe-citerne de 1500 gallons ;

Que le demandeur doit être avisé que l'eau amenée lors de la demande n'est pas potable et prise dans une source d'eau autre que les bornes-fontaines et que les intervenants pompiers ne sont pas responsables des bris que peut occasionner le transport de l'eau sur le terrain privé jusqu'au site convenu ;

Que le demandeur doit remplir un formulaire qu'il devra signer ainsi que les deux pompiers responsables de la demande ;

Qu'une facture sera par la suite acheminée par la poste à la personne faisant la demande.

2020-10-262

Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱ

b. Visite du préventionniste – facturation pour non-présence citoyenne ;

Considérant que lors de la venue du préventionniste pour une visite préventive chez un citoyen, une lettre est envoyée par la poste au propriétaire de l'immeuble à visiter ;

Considérant que cette lettre mentionne la date de la future visite et mentionne que si le propriétaire ne peut donner accès à cette visite, le directeur incendie doit en être avisé au moins 5 jours à l'avance par téléphone ou par courriel ;

Considérant que le déplacement de l'agent de prévention engendre des frais à la municipalité ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost

**Appuyé par Madame France Tardif
Et résolu unanimement**

Que la municipalité de La Patrie fixe un tarif au propriétaire qui n'avertira pas le directeur incendie de son absence lors de la visite préventive programmer dans la lettre ;

Que les frais fixés seront le taux horaire du préventionniste ainsi que les frais de déplacement de celui-ci ;

Qu'un rappel soit fait au propriétaire la veille du rendez-vous par téléphone.

Que la lettre de visites préventives informera le propriétaire de cette condition.

2020-10-263 **Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱ**

c. Autorisation Philippe Carrier – pompier volontaire Bury ;

Considérant que Monsieur Philippe Carrier a déménagé à Bury et désire rester pompier à la municipalité de La Patrie et intégré les pompiers de Bury également ;

Considérant que Monsieur Philippe Carrier continuera de suivre des formations pendant son parcours au sein des deux services incendie ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

Que la municipalité de La Patrie demande à la Municipalité de Bury de répartir les coûts moitié-moitié des futures formations de Monsieur Philippe Carrier comme pompier volontaire au sein des deux services incendies.

Que les preuves de dépenses de formations soient envoyées avec la facturation des futures formations.

Qu'une résolution soit demandée à la Municipalité de Bury pour la répartition des coûts de formation.

2020-10-264 **Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱⁱ**

d. Congédiement - pompier volontaire ;

Considérant que le conseil tient à cœur le bien-être de ses employés municipaux, il est proposé par le conseil de refuser le congédiement de l'employé # 1077 et de lui donner un congé non rémunéré d'un minimum de trois (3) mois obligatoire à un maximum de 6 mois. L'employé ne perd pas son ancienneté et pourrait revenir dès la fin des trois (3) mois.

L'employé, à la fin de ses trois mois, devra, s'il consent revenir, faire une demande écrite au conseil qui sera part la suite, évaluée.

Cette décision est prise à l'interne. Les conseillers # 1 et # 2 refusent de prendre position et préfèrent rester neutre.

e. Démission - pompier volontaire ;

CONSIDÉRANT la remise de démission présentée par madame Catherine Martel ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement

D'accepter la démission de Madame Catherine Martel comme pompier volontaire à La Patrie ;

2020-10-265

Résolution adoptée à l'unanimité.^{iv}

f. Adoption du plan de sécurité civile ;

Attendu que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

Attendu que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

Attendu que le conseil municipal de La Patrie reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Attendu que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

Attendu que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Attendu que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Pour ces motifs, il est **proposé** par Madame Chantal Prévost, **appuyé** par Monsieur Jean-Pierre Comtois et unanimement **résolu** :

Que le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Monsieur Louis Desnoyers, directeur incendie soit adopté;

Que le directeur du service incendie soit nommé(e) responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile;

Que cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la

mise à jour ou la révision de ce plan.

2020-10-266 **Résolution adoptée à l'unanimité.^v**

g. Approbation des dépenses incendie ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Dépliant prévention 200.00 \$

Pour un total de : 200.00 \$ taxes en sus

2020-10-267 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{vi}**

6. Rapport réseau routier, eau, égout et bâtiment ;

Dépôt du rapport du directeur de voirie.

a. Formation inspection et entretien des infrastructures souterraines – adjoint voirie ;

Considérant que cette formation offre des outils pour évaluer l'état des conduites d'eau potable, d'égout et les ponceaux, prévenir leurs dégradations et les maintenir fonctionnels;

Considérant que cette formation d'une journée a pour objectifs de présenter aux officiers municipaux l'approche méthodologique préconisée pour l'inspection des conduites souterraines, ainsi que les différentes techniques d'intervention (entretien, réhabilitation ou reconstruction) disponibles pour maintenir en état les réseaux d'égout, d'eau potable et les ponceaux de leurs municipalités;

Considérant que pour y arriver, les principales méthodes d'inspection et d'auscultation, permettant de bien évaluer l'état de ces infrastructures, leur seront présentées. Ils apprendront aussi à différencier les types de dégradations (défauts), à identifier leurs causes possibles et à évaluer leurs conséquences sur les infrastructures routières et la sécurité du public. Également, la priorisation des travaux annuellement, pour une municipalité, sera abordée. La formation sera agrémentée par des exemples pratiques et des périodes d'échange;

Considérant que les objectifs sont d'identifier les enjeux relatifs à l'entretien des infrastructures souterraines et connaître les outils d'évaluation, de prévention et de maintenance;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyé par Madame France Tardif
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise Monsieur Mathieu Carrier à participer à cette formation en ligne de six (6) heures qui aura lieu les 19 et 20 novembre de 13 h à 16 h pour un montant de 455 \$ plus taxes.

Que cette formation sera suivie au bureau municipal à l'ordinateur attribué pour la voirie et l'inspection.

2020-10-268 ***Résolution adoptée à l'unanimité.^{vii}***

b. Approbation des dépenses de voirie ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyé par Madame France Tardif
Et résolu unanimement

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Ponceaux 9 701.00 \$

Pour un total de : 9 701.00 \$ taxes en sus

2020-10-269 ***Résolution adoptée à l'unanimité.^{viii}***

7. Législation

a. Étude sur l'achat local – Chambre de commerce du HSF ;

Considérant que la municipalité de La Patrie n'est pas munie d'une politique interne d'achat local afin de rassurer ces entreprises sur les priorités et les éléments considérés concernant ces politiques d'achat ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

Que la municipalité favorise l'achat local dans la mesure du possible afin de rassurer ces entreprises sur les priorités de la municipalité.

2020-10-270 ***Résolution adoptée à l'unanimité.^{ix}***

8. Administration

a. Demande de financement – Album des finissants 2020-2021 ;

Il est proposé par Madame France Tardif
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois
et résolu à l'unanimité:

Que le conseil de la municipalité de La Patrie participe financièrement pour un montant de 60 \$ au profit de la

polyvalente Louis-St-Laurent pour le financement de l'album des finissants 2020-2021, ce montant est prévu au budget de 2020.

Que la municipalité de La Patrie fournisse sa publicité en format informatique par courriel.

2020-10-271 *Résolution adoptée à l'unanimité.*^x

b. Dépôt du résultat du calcul empreinte de carbone – Carboneutre Québec ;

La directrice générale adjointe dépose le résultat des calculs de l'empreinte carbone de la compagnie Carboneutre Québec. L'empreinte carbone de la municipalité s'élève donc à 32.210766 en tonnes pour un total de 230 arbres qui sont nécessaires pour compenser nos émissions de CO₂. La municipalité ne fera pas affaire avec la firme puisqu'elle fait la distribution d'arbres (250) par années à ces citoyennes et citoyens.

c. Demande empreinte carbone AFC des Appalaches ;

ANNULÉ

d. Demande de lettre d'appui PNHA – Les Cercles de fermière La Patrie ;

Considérant que le Cercle de fermières La Patrie demande une lettre d'appui pour une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés qui doit être déposé avant le 20 octobre 2020 ;

Considérant que la mission du Cercle de Fermières du Québec dont elles font partie contribue à l'amélioration des conditions de vie de la femme et de la famille et contribue à la préservation et à la transmission de leur patrimoine culturel et artisanal ;

Considérant qu'elles remplissent les critères de ce programme et que les argents associés à ce programme leur permettraient, entre autres, d'augmenter et de diversifier les services offerts aux femmes dans l'espoir de rejoindre et de servir davantage d'aînées ;

Considérant qu'en temps de pandémie l'isolement des aînées est trop fréquent, ces opportunités de rencontres et d'entraide deviennent essentielles à la communauté ;

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame France Tardif
et **résolu** à l'unanimité:

Que le conseil de la municipalité de La Patrie accepte de faire une lettre d'appui au Cercle des fermières de La Patrie afin que celles-ci puissent concrétiser leurs projets pour venir en aide à leurs manières aux aînées de la communauté.

e. Politique MADA – Demande collective ;

Attendu que le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche MADA qui vise à aider les municipalités et les MRC désireuses d'encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et de concrétiser la vision d'une société pour tous les âges ;

Attendu que la MRC du Haut-Saint-François souhaite optimiser les possibilités de bonne santé, de participation sociale et de sécurité afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse ;

Attendu que la MRC du Haut-Saint-François souhaite déposer une demande collective, MRC et municipalités, de soutien financier au Programme de soutien à la démarche MADA, volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés ;

Attendu que la demande collective permettrait d'obtenir le soutien financier pour embaucher une ressource qui soutiendrait l'élaboration de la politique et du plan d'action de la MRC et des municipalités participantes à la demande ;

Attendu que l'élaboration d'une politique MADA et la mise en œuvre du plan d'action sont des éléments clés de notre attraction/rayonnement étant donné que notre population est vieillissante ;

Attendu que les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC du Haut-Saint-François ;

Attendu que la reddition de comptes en lien avec la démarche MADA sera assurée par la MRC ;

Attendu que la MRC souhaite également assurer la mise en œuvre du plan d'action régional et des plans d'actions locaux en déposant ultérieurement une demande d'aide financière au programme de soutien à la démarche, Volet 2 : soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés ;

SUR LA PROPOSITION de Monsieur Philippe Delage
APPUYÉE par Monsieur Jean-Pierre Comtois

IL est résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal

D'autoriser la MRC du Haut-Saint-François à déposer une demande collective, MRC et municipalités, de soutien financier dans le cadre du Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés (appel de projets 2020-2021) pour l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action régional et local pour chaque municipalité ;

D'autoriser la MRC du Haut-Saint-François à coordonner les travaux d'élaboration ou de mise à jour de la politique MADA en lien avec la démarche MADA ;

De mandater Monsieur Jean-Pierre Comtois comme personne élue responsable du dossier « Aînés » qui siégera sur le comité de pilotage coordonné par la MRC

2020-10-273 *Résolution adoptée à l'unanimité.^{xii}*

f. Carrefour action municipale et famille – Espace MUNI membre ;

Considérant que cette identité *Espace MUNI* est née d'une fusion entre le Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS et le Carrefour action municipale et famille (CAMF) et regroupe désormais plus de 400 municipalités et MRC du Québec ;

Considérant que cette nouvelle organisation se donne pour mission d'accompagner les municipalités afin d'améliorer la santé globale et la qualité de vie des citoyennes et citoyens dans une perspective de développement des communautés ;

Considérant qu'elle vise également à offrir un environnement municipal durable et inclusif qui permet aux citoyennes et aux citoyens de développer leur plein potentiel ;

Il est proposé par Monsieur Richard Blais
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
et résolu à l'unanimité:

Que le conseil de la municipalité de La Patrie autorise de devenir membre pour un montant de 78 \$ de l'Espace MUNI afin d'avoir de l'accompagnement pour améliorer la santé globale et la qualité de vie de ces citoyennes et citoyens.

2020-10-274 *Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiii}*

g. Desjardins – Bordereau de petite caisse ;

REPORTÉ

h. Dépôt du rapport annuel 2019 SADC ;

La directrice générale adjointe dépose le rapport annuel 2019 de la Société d'aide au développement de la collectivité aux membres du conseil municipal. Ce rapport parle de promotion des produits agroalimentaires et de l'agrotourisme, de tourisme, de financement et accompagnement, de répartition des prêts accordés par secteur d'activité et d'accompagnement en développement durable.

i. Demande de la Coopérative de Solidarité Monts et Vallée de La Patrie;

REPORTÉ^{xiv}

j. Invitation activité Oktoberfest – Polyvalente Louis-St-Laurent ;

Considérant que la Fondation Louis-St-Laurent a besoin de nous pour répondre à ses objectifs et que notre présence et notre précieuse collaboration contribuent à la fierté et à la réussite de nos jeunes ;

Considérant que due à la COVID, le souper-bénéfice de l'Oktoberfest ne pourra se faire ;

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Monsieur Richard Blais

Et **résolu** d'autoriser un montant de 300 \$ pour la fondation Louis-St-Laurent afin de continuer à aider les élèves qui seraient financièrement dans le besoin en fournissant de l'aide pour l'achat de matériel scolaire, pour le coût des frais d'inscription aux activités parascolaires et leur permettre de recevoir une bourse lors du Gala des mérites scolaires de l'école.

2020-10-275

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xv}

9. Urbanisme

a. Dépôt lettre du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

La directrice générale adjointe dépose aux membres du conseil la lettre du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE), fruit d'un important travail de cocréation auquel plusieurs représentants du secteur municipal ont participé et qui a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 2 septembre dernier. Cette lettre a été transmise à l'inspecteur municipal de La Patrie pour information.

b. Création d'un comité CCU ;

Attendu qu'il est dans l'intérêt des citoyens de la Municipalité de La Patrie que le Conseil municipal se dote d'un comité pour l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;

Attendu qu'il est nécessaire pour le Conseil municipal de se doter d'un comité consultatif d'urbanisme de façon à pouvoir rendre des décisions sur les demandes de dérogations mineures, et ce, conformément aux articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (LRQ. C.A-19.1) ;

Attendu que le Conseil municipal souhaite ouvrir ce comité à la participation des citoyens ;

Attendu que le Conseil municipal a les pouvoirs de constituer un tel comité en vertu des articles 146 et suivants de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (LRQ.c.A.19.1) ;

Attendu que le conseil peut adjoindre au comité d'autres personnes dont les services lui seraient nécessaires pour

s'acquitter de ses fonctions, le tout conformément à l'article 147 de la Loi sur L'Aménagement et l'urbanisme.

Attendu que le conseil doit nommer un président et un secrétaire du comité CCU;

Il est proposé par Madame France Tardif
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal nomme Monsieur Richard Blais et Madame Chantal Prévost comme élus pour le Comité CCU ;

Que Monsieur Richard Blais soit nommé comme président du comité CCU ;

Que Madame Chantal Prévost soit nommée comme secrétaire du Comité CCU ;

Que le conseil nomme Messieurs Jean-Claude Vézina, Camil Jetté et Madame Céline Leblanc comme citoyen(ne)s sur le Comité CCU tel que le Règlement 60-04 le mentionne ;

Que le conseil municipal nomme Madame Marie-France Gaudreau comme personne ressource au comité afin de les aider dans leurs fonctions ;

Que le Comité CCU sera guidé par le Règlement 60-04 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

2020-10-276 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

c. Dépôt demande de dérogation mineure pour le CCU ;

Une demande pour le comité consultatif d'urbanisme est déposée à la séance du conseil concernant le matricule 4532-16-2356. Le conseil donne autorisation au CCU de se rassembler pour analyser le dossier No 2020-01 et revenir avec leurs propositions. Un avis de convocation sera donné en main propre aux membres du comité CCU en date du 29 septembre 2020 pour une convocation à une rencontre le 7 octobre 2020 à 17 h 30.

d. Demande de lettre d'appui – Dossier Rémi Poulin ;

Considérant la demande du propriétaire Monsieur Rémi Poulin concernant les lots 4 999 971 et 5 001 769 situé au 22, chemin du Petit-Canada Ouest approuvé par l'inspecteur municipal Monsieur Marc Turcotte et accepté par la résolution 2020-07-198

Considérant que Monsieur Rémi Poulin demande maintenant une lettre d'appui de la Municipalité due au refus de sa demande de division à la CPTAQ ;

Considérant qu'un appui de la Municipalité pourrait bonifier sa demande de division ;

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame France Tardif
et **résolu** à la majorité:

Pour – Monsieur Jean-Pierre Comtois
Contre – Messieurs Philippe Delage et Richard Blais et
Mesdames France Tardif et Chantal Prévost

Que le conseil municipal refuse de faire une lettre d'appui pour le dossier de monsieur Rémi Poulin qui mentionne les bienfaits de favoriser la diversité de propriétés sur son territoire et décrire l'effet sur le développement économique et la vitalité de la région.

2020-10-277 **Résolution adoptée à la majorité.**^{xvi}

10. Loisirs et culture

a. Demande de gratuité – Centre d'action bénévole du HSF ;

Considérant la demande de gratuité du Centre d'Action bénévole du Haut-Saint-François pour la location de la salle municipale pour leur assemblée générale annuelle ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise la location de la salle municipale le 27 octobre 2020 au Centre d'action bénévole du HSF pour leur assemblée générale annuelle.

2020-10-278 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xvii}

b. Demande de gratuité – Marché Noël 2020 ;

ANNULATION

c. Demande de gratuité – CIUSSSE-CHUS ;

Considérant que la Direction de santé publique (DSPu) a besoin d'une liste de salles où pourraient être installées des cliniques de dépistage de la Covid en cas de besoin sur le territoire du Haut-Saint-François ;

Considérant que ses cliniques seront déployées seulement en cas de besoin ;

Considérant que la salle municipale ou le centre communautaire sera éventuellement sélectionné selon des critères ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

Que la municipalité de La Patrie autorise la location gratuite de la salle municipale ou Centre communautaire au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke comme salle de dépistage pour la Covid.

2020-10-279 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xviii}**

d. Soirée de Noël – Employés municipaux ;

Attendu qu'il est important de reconnaître le travail accompli par les employés municipaux en le soulignant ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise un budget de 1200 \$ année 2020 pour la soirée de Noël des employés municipaux qui aura lieu le 4 décembre 2020 à 17 h.

Que la soirée de Noël peut être annulée si les mesures sanitaires en lien avec la Covid empêchent les rassemblements.

2020-10-280 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xix}**

e. Spectacle Cirque et boules de neige – Modification résolution 2020-09-248 ;

Considérant que les consignes gouvernementales peuvent changer en fonction de la Covid et de si oui ou non, il y aura une deuxième vague ;

Considérant qu'annuler le spectacle avant le 14 novembre occasionne de déboursier les frais du montant de la moitié de la valeur du spectacle soit 546.13 \$ dépôt inclus ou à son annulation complète où la municipalité devra défrayer la totalité des coûts soient 1092.26 \$;

Considérant que Productions 3.2.1. cirque propose que si le contrat doit être annulé dû aux consignes gouvernementales reliées à la Covid-19, les deux parties devront s'entendre pour reporter le spectacle à une date future en 2021 et que le dépôt sera alors gardé et déduit au montant total pour cette nouvelle date choisie ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement

Que la municipalité de La Patrie reporte le spectacle en novembre 2021 afin de pouvoir offrir le spectacle à plus de famille possible, et ce, sans être restreint par les mesures sanitaires dues à la pandémie.

2020-10-281 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xx}**

f. Renouveaulement de traverses municipales –Club de motoneigiste des Monts Appalaches ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie autorise le Club Motoneigistes des Monts Appalaches, à circuler sur les traverses des routes suivantes pour la saison 2020-2021 ;

- ✓ Traverse rang Petit-Canada Est (de Nicole Blais à M. Lavoie)
- ✓ Rang Petit-Canada Ouest : jonction sentier 525 et Trans-Québec no. 65, de chez terrain Monsieur Marcel Blais sur une longueur de 1 km, de Marcel Blais à Martin Gaudreau sur une longueur de 0.8 km.
- ✓ Rang Bethléem sur une longueur de 1.1 km dans l'emprise du chemin, et au bout du rang sur une longueur de 0.5 km juste avant l'Arborétum.

Il est entendu que le club doit porter une attention spéciale à la signalisation pour sécuriser tous les usagers de la route ;

Que le club doit s'engager à ramasser les pancartes de signalisations en fin de saison afin de respecter les traverses mentionnées ci-haut.

2020-10-282

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxi}

g. Modification et remplacement résolution 2020-09-247 – Comité de développement ;

Considérant que la création d'un comité de développement est nécessaire pour la continuité des projets de la municipalité ;

Considérant que ce comité sera formé de nouveaux membres pour l'année en cours ;

Considérant que la résolution 2020-09-247 qui a été faite pour la création du comité ne mentionne pas toutes les personnes faisant partie du comité ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

Que la Municipalité de La Patrie autorise la formation du Comité de développement qui sera constitué des membres suivants : Madame Johanne Delage, mairesse, Madame France Dumont, directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame France Tardif, conseillère, Monsieur Patrice Amyot, agent développement, Monsieur Jean-Pierre Comtois, conseiller, Mesdames Angèle Doyon, Lyne Giroux, Michele Morin, Nicole Labrecque, Marie Charlebois, Hélène Côté et Hélène Prévost, citoyennes ;

Que la présente résolution abroge la résolution 2020-09-247.

2020-10-283

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxii}

h. Demande d'utilisation de la salle municipale par l'équipe du centre de jour personnes âgées du HSF ;

Considérant que l'équipe du centre de jour personnes âgées du Haut St-François offre, depuis plusieurs années, un mercredi aux 2 semaines, des activités de répit aux proches aidants ainsi que de stimulation physique et cognitive pour les personnes âgées du secteur de La Patrie et des environs ;

Considérant qu'avant la pandémie Covid-19, leurs activités se tenaient dans la salle commune de la Coopérative de solidarité Monts et Vallée. Suite à l'arrêt de toutes leurs activités en mars 2020, ils sont actuellement à organiser la réouverture des centres de jour dans la MRC du Haut St-François. Dans le but de respecter les mesures de prévention et de contrôle des infections du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, il ne leur est présentement pas possible d'utiliser la salle de la Coopérative pour la période de la pandémie. Ils sont donc à la recherche d'une autre salle dans notre secteur ;

Considérant que par le passé, avant la construction de la Coopérative, ils utilisaient le centre communautaire de La Patrie, et ce gratuitement et sollicite donc aujourd'hui, la générosité du conseil d'administration de la municipalité de La Patrie pour nous permettre d'utiliser à nouveau cette salle afin d'offrir ce service de proximité à la population de La Patrie et des environs ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyé par Madame France Tardif
Et résolu unanimement

Que la Municipalité de La Patrie autorise la location gratuite du centre communautaire un mercredi sur deux à partir du 21 octobre 2020 de 8 h 30 à 15 h afin que l'équipe du centre de jour personnes âgées du Haut-St-François puisse offrir leurs services encore à La Patrie.

2020-10-284

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxiii}

11. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

12. Correspondances à répondre

a. Demande d'appui état d'urgence climatique – Plan de la DUC – GroupMobilisation ;

La directrice générale adjointe dépose la lettre concernant la demande du GroupMobilisation qui demande l'adoption du plan d'urgence climatique proposé par le GMob. Les membres du conseil ne prennent pas position face à la demande d'adoption du plan d'urgence climatique. Des mesures municipales sont déjà en cours pour

l'environnement, soit l'implantation du composte et la sensibilisation de la population face au changement climatique par le biais du journal communautaire.

b. Table de concertation des personnes âgées du HSF – rapport annuel 2019-2020 ;

La directrice générale adjointe dépose le rapport annuel 2019-2020 de la Table de concertation des personnes âgées du Haut-Saint-François aux membres du conseil municipal et ceux-ci en presse connaissance.

13. Varia

- **Atelier** 26 octobre 2020
- **Ventes pour taxes**
- **Mise à jour 211** – Déploiement du service dans la municipalité ;

14. Présentation des comptes

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 127 886.40 \$, Référence aux numéros de chèque 202000422 à 202000474 et références aux chèques numéros 10588 à 10615 et les chèques numéros 202000383 à 202000431 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalisent 1755.40 \$

2020-10-285

Résolution adoptée à l'unanimité.

15. Présentation des états comparatifs au 30 septembre 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs au 30 septembre 2020 aux membres du conseil qui consulte les documents.

16. Rapport de la mairesse

17. Période de questions

Aucun public présent dans la salle du conseil.

18. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 22 h 12.

Johanne Delage,
Mairesse

Marie-France Gaudreau,
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage, Mairesse

- ⁱ 2020-09-30 – Formulaire mis à jour avec poste budgétaire et envoi résolution Directeur pompier et formulaire PDF;
- ⁱⁱ 2020-10-07 – Envoi de la lettre de prévention et résolution directeur incendie;
- ⁱⁱⁱ 2020-10-07 – Résolution envoyée à Philippe Carrier poste Directeur et Bury par courriel;
- ^{iv} 2020-10-07 – Relevé d'emploi fait et résolution transmise Directeur incendie;
- ^v 2020-10-08 – Envoi résolution directeur incendie et ouverture dossier;
- ^{vi} 2020-10-08 – Envoi résolution courriel Directeur incendie;
- ^{vii} 2020-09-30 – Inscription de la formation de Mathieu fait;
- ^{viii} 2020-10-08 – Envoi résolution à Luc Bibeau;
- ^{ix} 2020-10-08 – Envoi résolution à Chambre de commerce du HSF
- ^x 2020-09-30 – Achat fait dans les chèques, courriel formulaire envoyé par courriel;
- ^{xi} 2020-09-30 – Lettre imprimée et signée mairesse, résolution envoyée Fermières La Patrie courriel;
- ^{xii} 2020-10-08 – Résolution envoyée par courriel aux personnes responsables;
- ^{xiii} 2020-09-30 – Demande d'adhésion faite par internet;
- ^{xiv} 2020-09-30 – Un courriel envoyé à la résidence concernant que nous reportons la demande pour budget 2021;
- ^{xv} 2020-09-30 – Chèque entré dans Sygem;
- ^{xvi} 2020-10-08 – Résolution acheminée à Monsieur Poulin par courriel;
- ^{xvii} 2020-10-01 – Personne avisée de la restriction 25 pers COVID;
- ^{xviii} 2020-10-01 – Courriel envoyé pour conf gratuité;
- ^{xix} 2020-10-09 – Réservation salle faite, commande de buffet fait;
- ^{xx} 2020-10-01 – Envoi courriel pour reporter le spectacle, mis dossier budget 2021 et inscrit calendrier 2021;
- ^{xxi} 2020-10-09 – Envoi résolution signée par courriel;
- ^{xxii} 2020-10-09 – Envoi résolution courriel Patrice Amyote;
- ^{xxiii} 2020-10-09 – Contrat de salle fait et signé, personne avisée;